

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2681

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Revente, à la société Batigère centre-est, d'un immeuble situé 29, rue Paul Chenavard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la société Batigère centre-est et en vue de réaliser un programme de logement social dans un secteur classé prioritaire au programme local de l'habitat, la Communauté urbaine a préempté l'immeuble situé 29, rue Paul Chenavard à Lyon 1er au prix de 1 387 000 .

Il s'agit d'un immeuble partiellement occupé, bâti sur un terrain de 221 mètres carrés, cadastré sous le numéro 44 de la section AV comportant dix logements et un local commercial répartis sur six niveaux, d'une superficie utile totale de l'ordre de 850 mètres carrés environ.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la société Batigère centre-est qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 1 387 000 admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise relative à la revente, à la société Batigère centre-est, d'un immeuble situé 29, rue Paul Chenavard à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 1 387 000 résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,